https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-5-mai-2017-fixant-la-liste-des-medicaments-pouvant-etre-dispenses-dans-les-centres-daccueil-et-daccompagnement-la-reduction-des-risques-et-des-dommages-pour-usagers-de-drogues/
Arrêté du 5 mai 2017 fixant la liste des médicaments pouvant être dispensés dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages pour usagers de drogues
05/05/2017
Les médicaments qui peuvent être délivrés par les intervenants des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques et des dommages pour usagers de drogues sont les médicaments à base de naloxone indiqué dans le traitement d'urgence des surdosages aux opioïdes, connus ou suspectés, se manifestant par une dépression respiratoire et dans l'attente d'une prise en charge par une structure d'urgence, et soumis à prescription médicale facultative; l'eau pour préparations injectables.